LA CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

54e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 23 au 27 avril 2018

**Doc. SC54-20.1**

**Initiatives régionales Ramsar**

**Mise à jour pour 2018**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

i) prendre note des rapports sur les progrès soumis par les Initiatives régionales Ramsar fonctionnant dans le cadre de la Convention durant la période triennale 2016‑2018 avec l’accord du Comité permanent, dans le cadre des Décisions SC52-17 et SC52-20;

ii) attribuer des fonds de la ligne budgétaire D pour les Initiatives régionales (Résolution XII.1) du budget administratif Ramsar 2018, afin d’assurer des fonds de départ aux nouvelles Initiatives régionales Ramsar pour leurs activités en 2018, comme suit :

* 30 000 CHF à l’Initiative pour le bassin du Sénégal;
* 30 000 CHF à l’Initiative pour le bassin de l’Amazone;
* 30 000 CHF à l’Initiative pour l’Asie centrale; et
* 30 000 CHF à l’Initiative indo-birmane;

iii) donner instruction au Secrétariat de finaliser rapidement les accords de financement contractuels avec ces quatre Initiatives régionales Ramsar pour permettre le bon déroulement de la mise en œuvre de leurs plans de travail pour 2018.

**Contexte**

1. À sa septième Session (San José, 1999), dans la Résolution VII.19, *Lignes directrices pour la coopération internationale dans le cadre de la Convention de Ramsar,* la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar a reconnu la coopération régionale comme un moyen efficace de promouvoir et de mieux appliquer les objectifs de la Convention. En conséquence, un mécanisme de coopération régionale a été officiellement établi et développé, les Initiatives régionales Ramsar (IRR).

2. À sa 12e Session, (Punta del Este, 2015), au paragraphe 1 de la Résolution XII.8, *Initiatives régionales 2016-2018 fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar*, la Conférence des Parties contractantes a rappelé que les IRR « qu’il s’agisse de centres de formation et de renforcement des capacités ou de réseaux facilitant la coopération, ont pour objet d’être des moyens opérationnels de fournir un appui efficace à une mise en œuvre améliorée de la Convention et de son Plan stratégique dans des régions géographiques données, par la coopération internationale à des questions d’intérêt commun relatives aux zones humides ».

3. Par la suite, à sa 52e Réunion, le Comité permanent a approuvé les 15 IRR suivantes comme fonctionnant dans le cadre de la Convention pour la période 2016‑2018 (Décision SC52-17) :

- Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA);

- Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche sur les zones humides de l’hémisphère occidental (CREHO);

- Centre régional Ramsar – Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA);

- Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RRC-EA);

- Réseau pour les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WaCoWet);

- Réseau du bassin du Niger (NigerWet);

- Initiative régionale pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes;

- Initiative régionale pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides fluviales du bassin du Rio de la Plata;

- Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes (CariWet);

- Initiative régionale pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens;

- Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie;

- Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet);

- Initiative pour les zones humides des Carpates;

- Initiative pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet); et

- Initiative régionale pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet).

4. Le Comité permanent a également approuvé quatre nouvelles IRR comme fonctionnant dans le cadre de la Convention pour la période 2016-2018 et a accordé à chacune d’elles un appui financier de départ du budget administratif Ramsar de 30 000 CHF pour ses activités en 2016 (Décision SC52-20) et le même montant pour 2017 (Décision SC53‑09). Ces nouvelles IRR sont :

- Initiative pour le bassin du Sénégal;

- Initiative pour le bassin de l’Amazone;

- Initiative pour l’Asie centrale; et

- Initiative indo-birmane.

**Progrès des travaux des 19 Initiatives régionales Ramsar en 2017**

5. À La COP12, dans le paragraphe 12 de la Résolution XII.8, la Conférence des Parties contractantes a demandé au « Comité permanent de continuer d’évaluer chaque année, d’après les rapports soumis, conformément à la présentation adoptée dans la Décision SC41-21 du Comité permanent, le fonctionnement des Initiatives régionales Ramsar par rapport aux Directives opérationnelles, l’application de la Convention et le Plan stratégique Ramsar 2016‑2024, avec l’appui du Groupe de surveillance des activités de CESP si nécessaire ».

6. Le Secrétariat maintient des contacts réguliers avec chacune des IRR pour les aider à faire en sorte que leurs objectifs et leurs programmes de travail sont conformes au Plan stratégique de la Convention et que les Directives opérationnelles des IRR sont appliquées.

7. Les coordonnateurs des IRR ont été priés d’utiliser le modèle de rapport annuel disponible sur le site web de Ramsar (Document SC41-13 Annexe I, <https://www.ramsar.org/fr/activite/initiatives-regionales-ramsar>) et d’envoyer au Secrétariat, avant le 15 janvier 2018, un bref rapport sur les progrès accomplis en 2017 et les travaux prévus pour 2018, avec un aperçu financier. Ces rapports sont disponibles à l’adresse : [https://www.ramsar.org/fr/search?f[0]=field\_tag\_body\_event%3A593&f[1]=field\_sort\_date%3A2018&f[2]=field\_document\_type%3A573&search\_api\_views\_fulltext](https://www.ramsar.org/fr/search?f%5b0%5d=field_tag_body_event%3A593&f%5b1%5d=field_sort_date%3A2018&f%5b2%5d=field_document_type%3A573&search_api_views_fulltext)= .

**Résumé des activités et des succès obtenus par les IRR durant la période 2016-2018**

8. Également à la COP12, au paragraphe 24 de la Résolution XII.8, la Conférence des Parties contractantes a donné instruction « au Comité permanent de préparer un résumé de son évaluation annuelle, passant en revue le fonctionnement et les succès des initiatives régionales fonctionnant durant la période 2016-2018, pour que les Parties contractantes puissent l’examiner à la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes».

9. Le tableau 1 contient un résumé de l’information fournie dans les plans de travail annuels dont il est question au paragraphe 7 ci‑dessus, et se concentre sur les activités, indiquant les réunions d’organes directeurs et de membres et mettant en relief les succès, en énumérant les documents produits, les résultats obtenus et les activités en cours des 19 IRR qui étaient actives durant la période 2016‑2018 :

*Tableau 1 : Résumé de l’information contenue dans les plans de travail annuels*

| **Initiative régionale Ramsar** | **Activités**(réunions des organes directeurs) | **Succès**(activités, produits et résultats obtenus) |
| --- | --- | --- |
| Centre pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA) | - | - publication de l’outil d’évaluation des zones humides, mise à jour de 11 Fiches descriptives Ramsar et cartes pour l’Ouganda;- préparation de meilleures pratiques pour trois Sites Ramsar;- collecte d’informations sur les centres d’éducation et pour une note d’orientation sur les zones humides; - élaboration d’un concept de jumelage de Sites Ramsar.  |
| Centre pour l’hémisphère occidental (CREHO) | Réunions annuelles du conseil d’administration en 2016 et 2017  | - plan de travail convenu; - réunions et accords signés avec des partenaires; - plusieurs ateliers et cours de formation organisés; - différents projets sur la caractérisation biologique de la pêche au requin et la recherche. |
| Centre pour l’Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA) | - | - co-organisation d’une MCR dans les marais de Mésopotamie.  |
| Centre pour l’Asie de l’Est(RRC-EA) | Réunion du Comité directeur | - organisation et conduite de différents ateliers, séances de formation, séminaires, conférences, etc.; - financement de quatre projets dans le cadre du Fonds pour les zones humides RRC‑EA;- communications sur la JMZ, sur le site web, le réseau Wetland Link International, des guides, etc.;- élaboration d’un projet de résolution pour la COP13 sur l’évaluation rapide des services écosystémiques des zones humides.  |
| Zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WaCoWet) | - | - participation à des forums et conférences au niveau régional. |
| Bassin du Niger (NigerWet) | - | - atelier sur le Site Ramsar du delta intérieur du Niger; - collecte de données sur les zones humides du bassin du fleuve. |
| Conservation et utilisation durable des zones humides des Hautes Andes  | Réunions annuelles du Comité de coordination en 2016 et 2017  | - préparation d’un projet régional FEM qui sera appliqué par la FAO;- travaux de renforcement du Réseau des zones humides des Hautes Andes en fonction de la répartition de deux espèces de flamants.  |
| Conservation et utilisation rationnelle des zones humides fluviales du bassin du Rio de La Plata  | Réunion du Comité de coordination organisée en 2016  | - amélioration d’une carte des acteurs des zones humides;- préparation de projets d’inventaires des zones humides et sur l’efficacité de la gestion;- préparation d’un accord de coopération avec la Commission du bassin (CIC Plata);- participation au Groupe de travail du Comité permanent sur les IRR;- projet approuvé pour renforcer les capacités des administrateurs de sites de Bolivie, du Paraguay et de l’Uruguay.  |
| Initiative pour les zones humides des Caraïbes (CariWet) | Réunions du Comité de coordination organisées en 2016 et 2017  | - préparation d’une carte des acteurs régionaux et nationaux; - préparation d’une brochure et d’une vidéo pour améliorer la visibilité de la Convention et de l’initiative;- préparation de la 2e étape de la proposition de projet IKI;- préparation d’études de cas sur les Sites Ramsar.  |
| Conservation et utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens  | Réunions du Comité de coordination organisées en 2016 et 2017  | - préparation et soumission de propositions de projets régionaux; - préparation d’une vidéo à présenter à la réunion régionale pré‑COP des Amériques;- planification financière à long terme. |
| Partenariat de la voie de migration Asie de l’Est – Australasie  | Réunion des Parties | - adoption du Plan d’action et de la Stratégie de CESP; - cours de formation pour les administrateurs de sites en Chine;- travaux sur la nouvelle base de données des sites du Réseau de la voie de migration, plans d’action pour des espèces particulières et autres sujets; - activités parallèles à la COP12 de la CMS et au Symposium sur les zones humides d’Asie.  |
| Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet) | Groupe directeur et réunions des Amis du Président  | - mise en place d’un Réseau scientifique et technique; - préparation des « Perspectives sur les zones humides méditerranéennes »; - cours de formation sur la gestion des visiteurs; - réunion de planification stratégique; - participation à des projets de l’UE et à la préparation de nouveaux projets; - programme de communication, également en synergie avec les projets de la Fondation MAVA.  |
| Initiative pour les zones humides des Carpates  | - | - essai de la base de données et de la carte des zones humides des Carpates; - participation aux travaux de cinq plateformes thématiques, en coopération avec la Convention des Carpates, le Réseau d’aires protégées des Carpates, entre autres; - préparation de plusieurs propositions de projets; - participation au Groupe de travail du Comité permanent sur les IRR.  |
| Initiative pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet) | Réunions du Comité de coordination  | - atelier sur les services écosystémiques; - diffusion des résultats du projet sur les tourbières en 16 langues;- participation au Groupe de travail du Comité permanent sur les IRR, au GEST et au Groupe de surveillance des activités de CESP.  |
| Zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet) | - | - participation au Groupe de travail du Comité permanent sur les IRR.  |
| Initiative pour le bassin du Sénégal | Réunion de l’Unité de gouvernance | - élaboration de projets de plans stratégiques et des finances;- participation à d’autres mécanismes de coopération régionaux, y compris la Convention d’Abidjan;- participation au Groupe de travail du Comité permanent sur les IRR.  |
| Initiative pour le bassin de l’Amazone | Réunion des membres en 2017  | - adoption du Comité de coordination; - adoption du Plan d’action;- préparation d’un cadre d’application d’un projet du FEM.  |
| Initiative pour l’Asie centrale | Réunion des membres | - promotion de l’IRR à différentes réunions, dans le cadre de bulletins et d’un nouveau site web;- préparation de deux propositions de projets, dont l’une a obtenu un financement du Gouvernement du Japon; - participation à la 53e Réunion du Comité permanent.  |
| Initiative régionale indo‑birmane  | Réunion du Comité directeur  | - adoption du cahier des charges;- atelier d’inauguration qui a identifié les priorités et lancé un programme financé par l’Allemagne pour le bassin du bas Mékong; - formation et élaboration d’un outil d’évaluation de la vulnérabilité; - travaux en cours sur le plan stratégique, la communication et l’information.  |

**Attribution des fonds du budget administratif Ramsar aux activités des nouvelles IRR en 2018**

10. Au paragraphe 14 de la Résolution XII.8, la Conférence des Parties contractantes a décidé « d’inclure un appui financier dans la ligne du budget administratif de la Convention intitulée « Appui aux Initiatives régionales », comme indiqué dans l’Annexe 1 de la Résolution XII.1 sur les questions financières et budgétaires, pour soutenir les coûts de fonctionnement des initiatives régionales opérationnelles durant la période 2016 2018, qui appliquent pleinement les *Directives opérationnelles*».

11. Dans la même Résolution, au paragraphe 15, la Conférence des Parties contractantes a décidé « que le taux de soutien financier du budget administratif de la Convention à chaque Initiative régionale pour les années 2016, 2017 et 2018 sera déterminé chaque année par le Comité permanent, d’après les rapports les plus récents et des plans de travail mis à jour qui seront soumis en respectant la présentation et le calendrier requis et en tenant compte des recommandations spécifiques faites par le Sous-groupe sur les finances».

12. Les quatre IRR éligibles ont soumis, en janvier 2018, dans le cadre de leurs rapports financiers et de leurs plans de travail pour 2018, de nouvelles demandes d’appui au budget administratif Ramsar pour leurs activités en 2018, comme indiqué dans le tableau 2:

*Tableau 2 : Financement des nouvelles IRR pour 2018 (tous les chiffres en CHF)*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Initiative régionale Ramsar** | **Solde reporté des activités en 2018** | **Budget total pour les activités en 2018** | **Contribution demandée au budget Ramsar 2018**  | **Attribution proposée du budget Ramsar 2018**  |
| Bassin du Sénégal | 21 567 | 77 000 | 42 000 | 30 000  |
| Bassin de l’Amazone | 30 000 | 75 000 | 30 000 | 30 000  |
| Asie centrale | 57 656 | 135 015 | 30 000 | 30 000  |
| Initiative indo-birmane | 38 480 | 122 773 | 30 000  | 30 000  |
| **Total** |  |  | **132 000** | **120 000** |

13. Le Comité permanent est invité à décider d’attribuer le montant disponible à la ligne D., *Appui aux Initiatives régionales* (CHF 120,000) du budget administratif Ramsar. Au tableau 2 ci-dessus, une attribution de 30 000 CHF à chacune des quatre IRR éligibles est proposée pour le coût de leurs activités en 2018.